



Ville de Saint-Maurice  
Val-de-Marne

## RÈGLEMENT DU « CHALLENGE CITOYEN 2018 »

### Préambule :

La citoyenneté est une définition qui n'est jamais acquise et qui se construit au quotidien par l'émergence de nouvelles idées. L'action citoyenne, se doit d'être responsable et la ville de Saint-Maurice se veut promouvoir toutes nouvelles actions de ses habitants qui auraient une dimension et/ou sociale et/ou civique et/ou culturelle et dont les idées favoriseraient la citoyenneté dans une version ludique, pédagogique et informative.

### Qu'est-ce que le « challenge citoyen 2018 » ?

C'est un appel à projet qui s'adresse à tous les Mauritiens. Le projet doit s'inscrire dans les objectifs poursuivis par la ville de Saint-Maurice : il doit promouvoir une participation active des Mauritiens dans leur vie locale par le biais d'initiatives citoyennes. L'action doit favoriser le Vivre Ensemble en créant du lien entre les habitants, si possible via le prisme du numérique.

### Qui peut présenter un projet « challenge citoyen 2018 » ?

Tous les Mauritiens âgé(e)s d'au moins 15 ans (autorisation parentale exigée) ou un collectif de Mauritiens.

### Quel thème peut être retenu pour le « challenge citoyen 2018 » ?

Le thème retenu est « ville connectée et lien social ». Les projets pourront aborder toutes les thématiques locales. Aucune action citoyenne ne devra aborder ou soutenir une idée politique ou avoir un caractère culturel.

### Comment s'inscrire au projet « challenge citoyen 2018 » ?

Vous pouvez candidater à partir du 10 juin 2018 en :

- téléchargeant le fichier sur le portail citoyen sur le site internet
- retirant un dossier à la Direction de la Famille et du Jumelage au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville 55, rue du Maréchal Leclerc 94410 Saint-Maurice.

Les dossiers devront être retournés avant le 30 septembre 2018. Si besoin, au moment du retrait de dossier, une aide technique pourra vous être apportée.

### Que se passe-t-il après le dépôt du dossier de candidature ?

#### Mi-octobre :

Pré-sélection : le jury composé d'administratifs et d'élue(s) se réuniront et retiendront les dossiers de candidatures complets afin de participer au « challenge citoyen 2018 ». Sachant que chaque candidat doit présenter une seule action.

#### Novembre :

Le jury reçoit les candidats qui présenteront leur projet. Cette étape peut permettre au candidat de compléter ou modifier son projet avant la délibération.

**Décembre :**

Délibération du jury. 3 meilleurs projets seront retenus et les lauréats se verront récompensés lors de la cérémonie des vœux.

**Le 8 janvier 2019 :**

Monsieur Igor SEMO, Maire de Saint-Maurice, Vice-Président du Territoire Paris-Est Marne & Bois et Madame Hélène COUPE, Maire-Adjoint chargée de la Vie Citoyenne et de la Médiation remettront les trophées aux 3 premières initiatives sélectionnées. Les lauréats se verront attribuer une aide financière pouvant aller jusqu'à 1000 euros, laquelle contribuera à la réalisation et à la pérennité du projet.

**Dans le cas où le projet présenté serait sélectionné, le candidat s'engage :**

- A certifier que toutes les informations données sont exactes.
- A avertir la ville de tout événement modifiant le projet initial.
- A justifier toutes les dépenses afférentes à l'aide financière.

La ville se réserve un droit de regard sur l'utilisation de l'aide financière apportée.

La ville se réserve le droit de se désengager ou de demander la restitution partielle ou totale de l'aide financière dans le cas où le projet :

- Ne correspondrait pas au projet validé par le jury
- Ne respecterait pas le règlement « Challenge Citoyen 2018 »
- Serait annulé.

<b>Date de dépôt du dossier :</b> _____
-----------------------------------------

**Liste des documents (originaux) à présenter impérativement au moment du dépôt du formulaire, sous peine de non enregistrement du dossier de candidature :**

- Carte nationale d'identité ou de la CEE ou copie du titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Relevé d'Identité Bancaire
- Autorisation parentale pour les moins de 15 ans
- Règlement daté/signé

Le présent règlement a été soumis aux candidats lors du retrait de dossier de candidature. Communiqué en deux exemplaires, un exemplaire est remis à chaque candidat.

Le signataire ou le signataire titulaire de l'autorité parentale (pour les mineurs) du présent s'engage à veiller au respect du présent règlement.


Porter la mention manuscrite « bon pour accord » et signer

Fait en deux exemplaires à Saint-Maurice, le.....

## Challenge citoyen 2018 - Dossier de candidature

### Fiche d'identité du participant

Les champs suivis d'un astérisque (\*) sont obligatoires

 **Nom du participant ou du collectif**

**Civilité \***

Madame  Monsieur

**Nom \***

**Prénom**

**Nom de la personne en charge du dossier**

 **Adresse**

**Pays \***

France



France

**Code postal \***

94410

**Commune \***

SAINT-AURICE

**Voie \***

**Numéro**



**Complément d'adresse**

**Téléphone \***

**Courriel \***

**Site internet**

**Année de naissance (s'il s'agit d'un particulier)**

## Challenge citoyen 2018 - Dossier de candidature

### Description de l'action

Les champs suivis d'un astérisque (\*) sont obligatoires

**Intitulé de l'action \***

**Territoire concerné \***

**Quels sont les constats qui ont conduit à cette action ? \***

**Quels sont les objectifs ? \***

**Dans quelle catégorie s'inscrit votre action ? \***

**En quoi consiste t-elle précisément (contenu, déroulement etc...) ? \***

**Quels sont les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de votre projet ? \***

**L'action est elle reproductible par d'autres structures ? \***

**D'autres partenaires sont ils impliqués sur cette action ? \***  Oui  Non

**Lesquels ?**

**L'action présentée est elle en cours ou en phase d'élaboration ? \***

**Quels sont les indicateurs retenus pour juger de la réussite de votre action ? \***